

fédérations multinationales, le fédéralisme est précisément un moyen pour les minorités nationales de renforcer leur identité nationale. Pour les Québécois, les Catalans ou les Flamands, le fédéralisme est une façon de consolider le pouvoir au niveau national, pas une façon de déplacer ou de décentrer l'identité nationale.

En somme, pour comprendre la dynamique du fédéralisme dans les États multinationaux, il faut mettre l'accent plus précisément sur les rapports entre l'identité nationale et la quête de l'autonomie gouvernementale. Voir comment ces rapports se sont développés dans d'autres États multinationaux peut aider les Canadiens à comprendre leur situation actuelle.

B — Les symboles

Ceci nous amène à la deuxième grande question que nous devons examiner pour comprendre les fédéralismes multinationaux — à savoir, le rôle des symboles. Le fédéralisme asymétrique est souvent recherché non seulement parce que des minorités nationales veulent obtenir des pouvoirs différents de ceux des unités territoriales, mais aussi parce qu'on considère l'asymétrie comme une affirmation symbolique de la nationalité. Comme l'a indiqué Fossas, pour les minorités nationales, le fédéralisme est d'abord et avant tout une fédération de peuples, et les décisions concernant les pouvoirs des sous-unités fédérales devraient reconnaître et affirmer l'égalité des peuples fondateurs. Selon ce point de vue, accorder des pouvoirs égaux aux unités régionales et aux unités fondées sur la nationalité équivaut en réalité à refuser l'égalité à la nation minoritaire, en la reléguant à une composante régionale au sein de la nation majoritaire. Pour la majorité, par contre, le fédéralisme constitue souvent une fédération d'unités territoriales et l'asymétrie apparaît donc comme un « privilège » — une forme de « statut particulier » qui porte atteinte à l'égalité de toutes les unités.

Ici surgit donc le dilemme des symboles. Une caractéristique essentielle du phénomène politique contemporain de l'identité est le fait que les groupes veulent non seulement être « tolérés » mais aussi « reconnus » et veulent que leurs différences soient « affirmées⁶⁶ ». C'est certainement le cas des groupes nationaux et c'est à l'origine des revendications des Québécois en faveur d'une disposition sur la « société distincte » dans la constitution canadienne. La difficulté, cependant, est que les Québécois ne sont pas les seuls à demander qu'on les reconnaisse. D'autres groupes — les immigrants, les régions, les femmes, les handicapés, les homosexuels et évidemment les Autochtones — peuvent eux aussi revendiquer la même chose. De plus, lorsqu'un groupe a été reconnu dans la constitution, toute la donne change. Une fois qu'un groupe a été reconnu, d'autres peuvent faire valoir que la non reconnaissance est non seulement la négation de la reconnaissance (positive), mais aussi la négation

66. Voir Charles TAYLOR, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1992.